

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 15 JUIN 2022

Date de convocation : 3 juin 2022

Présents : A. FLACHER, J. GERY, M. NAVEZ, E. BLANC, A. CLUZEL, B. BARDY, P. DUPINAY, V. CANET, J. GIRAUD, J. LIMONE

Excusés : M. ROUCHOUSE, J. BRUNET, N. DEGAND, Y. GRANGE

Secrétaire de séance : J. GERY

Nombre de conseillers présents : 10

Quorum : 8 (quorum atteint)

En début de réunion, le maire informe le conseil municipal que Jonathan BRUNET lui a fait part de son intention de démissionner du conseil municipal. Elle donne lecture du courrier qui lui a été adressé en ce sens. Le conseil, conscient des difficultés personnelles que rencontre Jonathan BRUNET, prend acte de sa démission tout en la regrettant.

Tarifs concessions trentenaires et cases columbarium

Les tarifs municipaux n'ont pas évolué depuis 2012. Compte-tenu des dépenses engagées récemment pour l'entretien du cimetière, il serait souhaitable d'augmenter les tarifs. Cette augmentation serait effective au 1^{er} juillet 2022 et serait la suivante :

- Concessions trentenaires au m2 70 € au lieu de 50 € actuellement
- Cases columbarium pour 30 ans 300 € au lieu de 200 € actuellement

Accord du conseil à l'unanimité pour fixer les nouveaux tarifs comme ci-dessus

Déclaration d'intention d'aliéner parvenues en mairie

Une seule est parvenue en mairie pour la parcelle A892, sise 14 impasse de Mérigneux. La mairie ne fait pas valoir son droit de préemption urbain

Adhésion à la compétence optionnelle IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques) du Syndicat des Energies de la Loire (SIEL)

Le SIEL a entrepris l'élaboration d'un Schéma Directeur de développement des IRVE. Il s'agit d'un dispositif qui donne à la collectivité un rôle de pilotage de l'offre de recharge sur son territoire, pour aboutir à une offre coordonnée entre les différents maîtres d'ouvrage publics et privés, cohérentes avec les politiques locales de mobilité et adaptée aux besoins.

Ce schéma directeur comprend un diagnostic, un projet de développement et des objectifs chiffrés, un calendrier de mis en œuvre précisant les ressources à mobiliser et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Pour pouvoir bénéficier de ce dispositif, il est nécessaire de transférer la compétence communale IRVE au SIEL. Accord du conseil

Participation aux frais de transport scolaire des enfants de Saint-Appolinard, dans le cadre du RPI Véranne/Saint-Appolinard

Le conseil municipal vote une participation de 55 € par enfant de Saint-Appolinard transporté durant l'année scolaire 2021/2022. Cette aide sera versée en juillet prochain, sur présentation d'un RIB et d'un justificatif de paiement fournis par les familles.

Présentation sommaire de l'esquisse de la future aire de loisirs établie par le cabinet JULIEN et Associés

Une première esquisse relative à l'aménagement de la future aire de loisirs (pétanque et jeux d'enfants) a été élaborée par le cabinet JULIEN. Elle est remise aux membres du conseil municipal qui pourront y réfléchir avant la réunion de travail fixée au mardi 28 juin à 18h en mairie.

Malou NAVEZ, Jacques GERY, Véronique CANET, Pierre DUPINAY et Annick FLACHER feront partie de ce groupe de travail.

A la suite de cette réunion et des modifications, précisions éventuelles qui seront apportées à cette esquisse, le cabinet JULIEN devrait pouvoir en septembre fournir un avant projet chiffré qui nous servira de base à nos futures demandes de subventions

Amélioration de la défense incendie dans les hameaux : présentation du devis de la SAUR

Le conseil retient la proposition de la SAUR concernant l'installation de 4 poteaux incendie dans les hameaux suivants : Pourzin, la Flachère, la Chavannerie (emplacement à confirmer) et Choron (ce poteau incendie remplacera, à terme, la citerne de 120m³ qui, si c'est techniquement possible, sera déplacée et pourrait être installée sur les hauteurs de la commune, dans le secteur du Crêt du Rouet).

La Commune ne retient pas, pour l'instant, l'installation d'un poteau à Varizière. Le devis de la SAUR, déduction faite de la dépense prévue pour Varizière, s'élèvera à 11000 € environ pour les 4 poteaux retenus. Un nouveau devis tenant compte de l'abandon de Varizière sera demandé.

Courriers – Questions diverses

Rénovation de la piscine intercommunale de Pélussin

Emilie BLANC qui siège à la commission piscine présente les 2 scénarii envisageables pour cette réhabilitation/rénovation de la piscine de Pélussin, à savoir :

- Scénario 1 (réutilisation maximum de l'existant) : coût des travaux 2997000 € + 748000 € de frais d'opération + 42000 € pour matériels et équipements, soit un total de 3787000 €.
- Scénario 2 (réutilisation partielle du bâti existant) : coût des travaux 3161000 € + 748000 € de frais d'opération + 42000 € pour matériels et équipements, soit un total de 3987000 €

La solution 2, bien que la plus coûteuse, semble la plus intéressante et la plus fonctionnelle du fait que l'ensemble des équipements sont au même niveau et ne nécessite pas d'équipements PMR de type ascenseur.

Chaque conseil municipal devra faire connaître son choix à la Communauté de Communes d'ici septembre prochain. Par ailleurs, ce projet de réhabilitation reste conditionné à l'obtention d'un maximum de subventions pour faire face à cette dépense considérable.

Projet de l'EARL des Eminées et le Rêve de la Luciole

Projet Agriculture et Arts corporels , création d'un centre d'accueil sur le développement corporel, le bien être.

La demande porte sur la réalisation d'un bâtiment centre d'accueil, sur une parcelle agricole située à Pourzin. Cette demande de construction d'un bâtiment à usage non agricole sur une parcelle agricole n'est pas recevable, les constructions sur les parcelles agricoles sont strictement réglementées. Elle a reçu un avis défavorable de la Chambre d'Agriculture de la Loire.

Le conseil municipal, trouve le projet intéressant mais n'est pas, lui aussi, favorable à l'implantation d'un tel bâtiment sur une parcelle agricole, les parcelles agricoles devant conserver leur vocation agricole surtout lorsqu'il s'agit de parcelles intéressantes de part leur taille, leur accessibilité.... La seule possibilité qui demeure aux porteurs de projet serait de

construire leur bâtiment sur une zone permettant ce type de construction (zone U). C'est la réponse qui leur sera adressée dans ce sens.

Marché du 29 juin prochain

La commission « marché communal » propose une animation musicale lors du marché de juin ainsi que la possibilité par la commune d'offrir une boisson de type jus de fruits aux participants (visiteurs et commerçants).

Le conseil répond favorablement à cette demande. Les frais seront pris en charge par la mairie.

Réhabilitation des lagunes du Bourg

La demande de subvention a été relancée auprès de l'Agence de l'Eau qui nous a fait savoir que tout espoir n'était pas perdu afin que notre dossier bénéficie d'une aide financière qui nous permettrait d'aborder plus aisément ces travaux

Le Maire

Annick FLACHER